

Journée nationale d'études et de formation

SAMEDI 6 FÉVRIER 2016 À PARIS

AGECA
177 rue de Charonne
75011 Paris



L'UFNAFAM, union fédération nationale, association loi 1901, regroupe assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux, représentant les différents modes d'accueil de l'enfant (employés par des particuliers, crèches familiales, aide sociale, placement spécialisé). Ses adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession.

tél. 08.91.70.10.15 | fax 05.62.03.84.52
contact@ufnafaam.org | www.ufnafaam.org



Journée nationale pour les professionnels de MAM (maisons d'assistants maternels)

organisée par l'UFNAFAM.

**Nombre de places limité,
pré-inscription requise.**

Programme de la journée.

- 8h30 Accueil café.
- 9h00 **Ouverture de la journée** par la présidente de l'UFNAFAM.
- 9h15 **Présentation du nouveau référentiel national des MAM** par le ministère de la Cohésion sociale.
- 10h00 Questions et échanges avec la salle.
- 10h15 Pause.
- 10h30 **Présentation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales** et de son accompagnement vers les assistants maternels.
- 11h15 Questions et échanges avec la salle.
- 11h30 **Table ronde et regards croisés des professionnels** des services de Protection Maternelle et Infantile et formateurs sur l'observation et l'accompagnement des MAM.
- 12h30 Questions et échanges avec la salle.
- 13h00 Repas libre.
- 14h30 Table ronde de professionnels de MAM : « **Quels sont les partenariats à trouver, où chercher les bonnes informations ? Entre ce qu'on projette de la MAM et ce qui nous attend, quel décalage accepter ?** ».
- 15h30 Questions et échange avec la salle.
- 15h45 Pause.
- 16h00 Table ronde de professionnels de MAM : « **Pluralité de profils et de sensibilité, la MAM nécessite d'être plusieurs, mais d'après vous est-ce compliqué, complexe et riche de travailler ensemble ?** ».
La relation avec l'enfant et la relation avec la famille est-elle différente dans ce lieu par rapport à son domicile, suggère-t-elle de s'y adapter ou de créer quelque chose de spécifique ? Quels seraient d'après-vous les domaines de connaissances à créer ou à développer qui seraient d'une aide précieuse aux assistants maternels exerçant dans les Maisons d'Assistants Maternels ?
- 17h00 Questions et échanges.
- 17h30 **Clôture de la journée** par la présidente de l'UFNAFAM.

Renseignements et réservations sur
ufnafaam.org

25€ (20€ adhérent)
35€ (30€ adhérent) après le 20 janvier 2016

Maisons d'Assistants Maternels

Née à travers la **loi du 9 juin 2010**, la création des Maisons d'Assistants Maternels a modifié les pratiques des professionnels.

Organisée avec au maximum quatre assistants maternels et pouvant aller **jusqu'à 16 enfants accueillis**

simultanément, la Maison d'Assistants Maternels se distingue d'une micro-crèche puisqu'elle n'est pas considérée comme un établissement d'accueil du jeune enfant et n'est donc pas associée à certains textes réglementaires liés à des structures collectives.

L'absence de pouvoir de direction oblige les assistants maternels à **harmoniser leurs pratiques** et à échanger selon une **méthode participative** où chacun devra trouver sa place.

L'interaction du nombre d'enfants présents dans la Maison d'Assistants Maternels amène les professionnels à **devoir s'organiser différemment** par rapport au domicile.

La même profession fait donc apparaître des différences de pratiques selon que l'on exerce chez soi ou dans une Maison d'Assistants Maternels et nécessite **d'inventer une autre méthode d'accueil**.



C'est avec toutes ces réflexions que nous échangerons lors des tables rondes de cette journée.



INFORMATIONS PRATIQUES

Entrée

25,00 € (20,00 € tarif adhérents Ufnafaam) la journée.
Nombre de places limité.

Lieu

AGECA

177 rue de Charonne, 75011 Paris
www.ageca.org



Coordonnées GPS : 48°51'21.27N 2°23'61.60E

Accès

Métro ligne 2, station Alexandre-Dumas
Bus 76

Renseignements

UFNAFAAM ARC
BP 52
29470 Plougastel-Daoulas
tél. 02.29.00.26.07 ou 09.80.54.13.10
ufnafaam.edition@free.fr

L'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels (UFNAFAAM) est un organisme de formation enregistré n° 11754089075 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France.

Journée nationale pour les professionnels de MAM (maisons d'assistants maternels)

Bulletin d'inscription

à la journée nationale d'études et de formation

samedi 6 février 2016

AGECA, 177 rue de Charonne, 75011 Paris.

A renvoyer avant le 20 janvier 2016.

Merci de remplir une fiche par participant.

N° d'adhérent UFNAFAAM ou association affiliée

Nom

Prénom

Profession

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Email (obligatoire pour envoi de la convocation)

Une convocation à la journée de formation vous sera adressée par e-mail dès réception de votre règlement.

Jusqu'au 20 janvier 2016

Tarif adhérent UFNAFAAM : 20 € TTC

Tarif non adhérent : 25 € TTC

Après le 20 janvier 2016

Tarif adhérent UFNAFAAM : 30 € TTC

Tarif non adhérent : 35 € TTC

Date

Chèque n°

Le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement
(**chèque** à l'ordre de l'UFNAFAAM) est à adresser à :

UFNAFAAM ARC

Journée MAM 2016

BP 52

29470 Plougastel-Daoulas

tél. 02.29.00.26.07 ou 09.80.54.13.10

ufnafaam.edition@free.fr

